



Groupe parlementaire socialiste

Question écrite No. 2944

Maladie de Creutzfeldt-Jakob : quels risques dans le canton du Jura ?

Récemment, une patiente est décédée rapidement des suites de la maladie de Creutzfeldt-Jakob dans le canton de Neuchâtel. Or, depuis plusieurs années, cette personne s'approvisionnait régulièrement en viande fraîche chez un éleveur de sa région et les abats faisaient partie de la viande qu'elle consommait. Souffrant récemment de troubles inconnus, elle a été reconnue porteuse de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, une pathologie souvent mortelle pour les humains qui l'a emportée en quelques semaines.

Or, selon les informations en ma possession, ce cas, qui n'est pas unique dans le canton de Neuchâtel, voire ailleurs, a bien évidemment déclenché des interrogations et une probable enquête pour déterminer d'éventuelles responsabilités.

Sans entrer en polémique, je m'interroge toutefois sur les règles qui sont appliquées – ou non – dans les élevages de bovins en ce qui concerne l'utilisation des fameuses farines animales qui ont, en 1986, causé tant de problèmes en relation avec l'ESB (Encéphalopathie Spongiforme Bovine), appelée plus communément « maladie de la vache folle ».

La nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, découverte en 1996, suppose un lien avec l'ESB et fait partie des atteintes cérébrales non inflammatoires, spongiformes et transmissibles. En Grande-Bretagne, plus de 80 personnes en sont décédées.

Au vu de ce constat, je pose les questions suivantes au Gouvernement :

1. **Quelles sont les règles qui régissent l'utilisation des farines animales ou autres déchets carnés pour l'alimentation du bétail ?**
2. **Les éleveurs sont-ils informés et conscients des risques sanitaires graves qu'ils font courir aux consommateurs s'ils outrepassent lesdites règles ?**
3. **Des cas identiques à celui relaté plus haut ont-ils été déclarés dans le canton du Jura ?**
4. **Des contrôles réguliers et inopinés sont-ils effectués dans les exploitations pour s'assurer que des farines animales ou autres aliments problématiques y sont réellement bannis ? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 27 septembre 2017


Jean Bourquard


Malin
Bourquin
R. Kunz
P. Zenzel
G. J. P.
L. J. M.
A. J. M.